



# Fédération Syndicale Unitaire

Enseignement - Education - Recherche - Culture - Formation - Insertion



## CTA du 17 janvier 2022

### Bilan d'un quinquennat destructeur pour l'académie de Montpellier :

#### les discours à l'épreuve des chiffres

Depuis la rentrée de janvier, l'épuisement et l'exaspération de toute la communauté éducative atteignent un niveau inédit. La responsabilité du Ministre de l'Education Nationale et du gouvernement dans cette situation chaotique est totale du fait de changements incessants, de protocoles intenable et d'absence de moyens dans le fonctionnement de l'Education.

Le 13 janvier, dans chacun des cinq départements de l'Académie, de nombreuses manifestations ont rassemblé l'ensemble les personnels enseignant-es bien sûr mais également les AESH, les infirmières, les CPE, les AED, les personnels administratifs, les personnels territoriaux des écoles, les psychologues scolaires, les personnels sociaux mais aussi les corps d'inspection et chefs d'établissements dans une mobilisation également soutenue par les parents d'élèves et les organisations de jeunesse.

Au soir de cette journée d'action inédite, avec 75 % de grévistes dans les écoles dont la moitié sont ainsi restées fermées, avec 62 % dans les collèges et lycées généraux et technologiques et plus de 50 % dans les lycées professionnels, le ministre s'est exprimé et a enfin compris l'exaspération des agents. Et même si toutes les demandes n'ont pas été retenues, le profond mécontentement a été semble-t-il entendu.

Les exigences sur le sanitaire sont fortes et ont été en partie (seulement) entendues lors de la réunion de l'intersyndicale nationale du jeudi 13 janvier en soirée avec le Premier ministre, le ministre de la Santé et le ministre de l'Education nationale (masques chirurgicaux et FFP2 prochainement disponibles). Si de nouvelles perspectives semblent se dessiner en termes de communication ministérielle et gouvernementale, la promesse de « discussions bimensuelles » est bien enregistrée et la FSU sera vigilante quant à leur tenue. La réunion tenue vendredi après-midi au Rectorat à votre initiative, Madame la Rectrice, doit permettre

d'engager un nouveau mode de communication plus attentif aux problématiques de terrain et plus à l'écoute des représentants des personnels qui tentent, souvent en vain, de vous remonter les difficultés rencontrées au quotidien par de trop nombreuses et nombreux agents.

Cependant, les revendications sur l'urgence des moyens humains donc du recrutement et celles sur les salaires ont été aussi largement portées lors de cette journée de mobilisation. La FSU exige du gouvernement l'ouverture au plus vite de négociations pour répondre à ces revendications car l'annonce jeudi soir du recrutement de 1500 AED au niveau national pour venir en aide aux vies scolaires submergées (mesure dont nous attendons lors de ce CTA la traduction concrète sur le terrain académique), de la possibilité de recours à des recrutements sur listes complémentaires (pour tenter de pallier aux difficultés structurelles de remplacement dans le 1<sup>er</sup> degré) et de l'embauche de contractuels pour aider les équipes administratives et les directeurs d'école restent bien insuffisantes pour faire face à une situation très dégradée après cinq années de casse de Education nationale, de suppressions massives de moyens humains et financiers menées par les gouvernements successifs du président Macron. **Pour la FSU, pour faire face à cette situation, il est indispensable qu'un collectif budgétaire soit adopté en urgence pour recruter tous les personnels nécessaires et pour rompre avec la politique budgétaire désastreuse mise en œuvre depuis bientôt cinq ans.**

**Car, pour la FSU, où que l'on porte le regard, les perspectives de poursuite de la dégradation des conditions de travail sont bien présentes et la situation faite aux agents pour assurer leurs missions est de plus en plus déplorable.**

Ainsi, pour les personnels administratifs, au lendemain d'une journée morte (vendredi 14 janvier), bien suivie dans les EPLE, la FSU réaffirme son opposition à la loi 3DS qui viendrait décentraliser les personnels de gestion et déstabiliserait le fonctionnement des établissements. Ce projet dans sa rédaction actuelle de l'article 41, continue de menacer le bon fonctionnement des EPLE. Pour rappel, cet article 41 vise à donner l'autorité fonctionnelle des adjointes et adjoints gestionnaires aux collectivités locales. Ceci est totalement inacceptable ! C'est donc sur une grave erreur d'analyse que le législateur s'apprête à décider de mettre en difficulté professionnelle quotidienne nos collègues adjointes et adjoints gestionnaires, personnels de direction et, par effet de conséquence, toute l'équipe éducative des EPLE. Les débats à l'Assemblée nationale montrent la méconnaissance du fonctionnement réel des établissements scolaires et nourrissent le sentiment de décisions prises au niveau national de plus en plus déconnectées de la réalité et venant poser encore plus de difficultés au quotidien de travail de chaque agent.

Les personnels de la santé scolaire sont aussi placés dans de très grandes difficultés : des conditions de travail intenable, une école submergée qui se dégrade au fil des mois. Parmi les personnels les plus exposés, les infirmières de l'Education nationale sont débordées par la gestion des élèves cas positifs et cas contacts et par leurs parents, perdus dans les protocoles sanitaires et qui n'arrivent pas à faire tester leurs enfants. Elles poursuivent leurs missions au prix d'un épuisement professionnel alarmant. A l'heure où l'état de santé des

jeunes est plus que préoccupant, où les inégalités d'accès à la réussite scolaire se creusent, ce gouvernement va-t-il enfin donner aux infirmières les moyens matériels et humains pour exercer leurs missions d'accueil, d'écoute, de repérage, de conseil et d'orientation des élèves et des étudiants ?! Il y a urgence. Ici aussi, un recrutement immédiat par le biais des listes complémentaires s'impose très vite ainsi qu'une prime covid et l'application du complément de traitement indiciaire de 183 euros desquels les infirmières et infirmiers scolaires sont exclus.

Pour le premier degré, la crise sanitaire a mis en exergue le manque criant de personnels. Les niveaux de cas atteints la semaine dernière (331 775 cas+ élèves, 25 571 cas+ personnels, 14 380 classes et 194 écoles fermées) prouvent à nouveau la faillite totale de la politique sanitaire conçue par le ministre. La FSU rappelle inlassablement que, dans le 1<sup>er</sup> degré, une absence non remplacée (et elles sont légion), c'est renvoyer les élèves chez eux dans la situation actuelle où tout brassage accélèrera l'explosion épidémique. Si la revendication de la FSU concernant l'ouverture des listes complémentaires a été acceptée par M. Castex, les recrutements de ces enseignant-es titulaires ne seront pas suffisants, puisque depuis le début du quinquennat, la priorité gouvernementale est de faire appel à des personnels contractuels, non formés et corvéables à merci. Et les embauches - qui se voudraient massives - de contractuel-les ne colmatent même plus les énormes failles du système. Les enseignants des écoles maternelles et élémentaires largement mobilisés jeudi 13 janvier ont exprimé leur colère face au mépris de leur ministre et mis en exergue les difficultés quotidiennes qu'ils vivent dans leurs écoles : pas assez de remplaçants, des équipes RASED incomplètes, des AESH en sous-nombre et qui sont encore plus maltraité-es par la gestion PIAL, des injonctions arbitraires totalement déconnectées du terrain... C'est à se demander où est passée la « *Priorité au Primaire* » annoncée par le ministre de l'Education nationale ! Ceci se traduit encore concrètement par la répartition de la maigre dotation en postes de notre académie. Cette répartition ne permettra pas d'améliorer les choses puisque les priorités ministérielles (augmentations de décharges de direction et limitation à 24 des effectifs de GS, CP et CE1 hors Education Prioritaire) ne pourront même pas être mises en place, alors qu'il manque cruellement des places en Ulis Ecole, en ITEP... A croire que tout est mis en œuvre pour aggraver les conditions de travail dans les écoles à la prochaine rentrée ! Pour la FSU, il est primordial qu'un véritable « Plan d'Urgence » sous forme d'un collectif budgétaire permettant des recrutements pérennes d'enseignant-es, d'AESH, de personnels administratifs sous statut de fonctionnaire pour aider nos collègues directrices et directeurs, soit immédiatement mis en œuvre.

Sur la période de la rentrée 2018 à la rentrée 2022, selon vos données académiques, les collèges de l'académie devraient avoir gagné 4309 élèves, les LGT 707 et le post bac en aurait perdu 61. Au total, une augmentation de 4955 élèves sur ces cinq années, belle preuve du dynamisme démographique des cinq départements de l'Académie. Cependant, dans le même temps, les moyens alloués sous ce mandat pour les collèges de l'Académie ont seulement progressé de 162,5 ETP. La FSU considère pour sa part que le déficit de moyens pour les collèges reste de 128 ETP pour assurer un taux d'encadrement qui était déjà très dégradé en 2018. Non, contrairement aux propos du Premier ministre prononcés le 20 octobre 2020 devant l'Assemblée nationale (cf : "*L'Education nationale, notre majorité l'a*

*particulièrement choyée, et nous allons continuer de le faire*"), les collégiennes et les collégiens de l'Académie de Montpellier, n'ont absolument pas bénéficié durant les cinq années de cette majorité présidentielle et gouvernementale d'une amélioration de leurs conditions d'enseignement et de réussite. Dans notre académie, le fait de minimiser et/ou de relativiser chaque année la hausse du nombre d'élèves prévus en collège (au regard du total des effectifs accueillis) en considérant qu'il y a là « stagnation des flux, voire reflux du nombre de collégiens » montre une volonté d'admettre et d'accepter la diminution évidente d'une baisse des taux d'encadrement de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>. Car, vous le savez bien, Madame la rectrice, les collèges sont sous-dotés année après année, comme nous l'avons dit plus haut. A l'image de cette présente préparation de rentrée où, pour 420 collégiens prévus en plus, ce sont 9 ETP qui sont supprimés dans vos documents. Certes ces suppressions sont (bien mal) masquées par un affichage de 0 création in fine, chiffre artificiellement créé par le biais de variations d'emplois ainsi affichés (Directeurs de SEGPA, ULIS, documentation et autres dispositifs hors DGH...). Ces supports n'avaient jamais été comptabilisés auparavant dans l'attribution des moyens d'enseignements en collèges et donc dans les DGH. Est-ce une nouvelle façon de fonctionner dans notre académie ? Une nouvelle façon de cacher la pénurie ? De même que ne plus afficher les taux d'heures supplémentaires au regard des heures-postes dans les dotations globales ? Les concepts de « plus d'élèves dans moins de classes » ou encore de « moins de profs pour plus d'élèves » seraient-ils devenus la norme dans la gestion académique de nos DGH ? A la FSU, nous sommes convaincus que vous connaissez très bien les enjeux qui se jouent en cette prochaine rentrée, une fois encore, et que vous savez également que pour 420 élèves de plus en collège, ce sont 28 postes d'enseignants qu'il aurait fallu créer en plus dans nos collèges pour maintenir le taux d'encadrement de la présente année scolaire. Ces chiffrages-là sont d'une rigueur implacable puisqu'au-delà de nos revendications, ils sont issus de vos propres indicateurs qui figurent chaque année dans vos documents.

En qu'en dire des lycéens et des étudiants ! La hausse du nombre de lycéens, avec une majorité choyant particulièrement leur éducation, aurait dû entraîner une hausse de moyens à l'attention de tous les lycéens de l'Académie. Résultat du quinquennat et de ses choix destructeurs pour notre académie : 164 ETP de moins pour les lycées GT et le post bac. La recherche purement idéologique d'économies de moyens budgétaires sur le dos des lycéennes et des lycéens a trouvé son véhicule porteur particulièrement économe : une réforme des lycées dégradant totalement les conditions de travail et d'apprentissage des élèves, réduisant année après année l'offre de formation tout en faisant reporter les difficultés structurelles ainsi créées sur les choix individuels des familles et des élèves. Voilà pour notre académie les résultats d'un sous-investissement chronique dans l'Education dont l'entière responsabilité est celle du Président de la République et de ses choix en matière de politique éducative. Sa traduction concrète à la rentrée 2022 sera, pour finir le quinquennat, malgré une hausse attendue de 661 lycéens et étudiants, alors que deux lycées (Gignac et Sommières) poursuivent leur montée en charge et que deux nouvelles formations PPPE (sur les lycées Clémenceau et Monnet à Montpellier) seront ouvertes à la prochaine rentrée, une

hausse de seulement 9 ETP pour tous les lycées et tous le post bac académique. Si les prévisions rectorales se confirment, les hausses d'effectifs par classe vont se poursuivre, les suppressions de dédoublements vont s'accélérer et les suppressions de formations vont continuer (en particulier les enseignements optionnels, dont ceux des langues vivantes régionales et ce malgré les engagements rectoraux pris dans la convention cadre avec les Région Occitanie).

Pour l'EPS, c'est le flou total qui règne et qui est entretenu. Faut-il se référer au protocole de niveau 2 qui a valeur réglementaire ou à la FAQ qui chaque jour amène de nouvelles propositions, aux propos du ministre, des DASEN, des IPR ou des chefs d'établissements ? Cette situation est intenable et génère incompréhension et sentiment de mépris. Le Ministre de l'Éducation nationale affirmait lors de la réunion sanitaire du 6 janvier « *qu'il fallait être fidèle à ce qui est explicite dans le protocole sanitaire* », lorsque la question des recommandations pour l'EPS était posée. Il était alors possible d'acter que les choses étaient enfin clarifiées et que les enseignants d'EPS pourraient dorénavant s'appuyer sur les protocoles établis par le ministère, c'est à dire le protocole de niveau 2 applicable actuellement pour le second degré. Mais, dès le 7 janvier, d'autres recommandations faisaient leurs apparitions sur la FAQ, renforçant les mesures et orientant le niveau de protocole pour la seule EPS vers le niveau 3, voir le niveau 4 ! Hormis le fait que la restriction ou l'arrêt des activités physiques soient une catastrophe en cette période épidémique, que recommander de mettre en suspens une nouvelle fois l'enseignement de la natation est une catastrophe en termes de santé et de sécurité publique, les enseignants d'EPS aimeraient bien savoir en quoi ou qui doivent-ils avoir confiance :

- Les niveaux du protocole sanitaire publiés par le ministère au mois de juillet 2021 englobant toutes les situations et s'imposant à tous,
- Les paroles du ministre de l'Éducation nationale insistant sur le fait que c'est le niveau 2 tel que construit qui s'applique,
- Les recommandations supplémentaires qui renforcent et outrepassent les préconisations du protocole,
- Toutes les circulaires émanant des rectorats, des IA IPR, des DASEN qui reprennent les recommandations de la FAQ en en faisant de quasi-injonctions,

Ces prescriptions, sur prescriptions et injonctions contradictoires font peu de cas du travail effectué par les enseignants pour sécuriser les pratiques. Elles nient la professionnalité et le sens des responsabilités des enseignants. Le second degré est actuellement soumis à un protocole de niveau 2, nous demandons que ce soit celui-ci qui soit appliqué sauf à considérer que les seuils de contamination étant trop importants, l'ensemble du second degré devrait être soumis au niveau 3 du protocole. Les questions de l'emploi traités lors de cette instance mettent une fois de plus en évidence l'absence de prise en compte des besoins réels pour l'enseignement de notre discipline en particulier qui nécessite un tout autre calibrage de postes pérennes, un plan d'urgence pour que tous les élèves se retrouvent dès la rentrée face à un enseignant titulaire. La situation de tension que connaît notre discipline dès la rentrée dans la plupart des départements est là pour le démontrer.

En Lycées professionnels, les moyens alloués pour la rentrée 2022 correspondent à la seule montée en puissance des formations à Sommières et à Gignac. La problématique des PFMP

persiste en ce mois de janvier, la 5<sup>ème</sup> vague ayant perturbé le bon fonctionnement des stages dès le mois de décembre. Un bilan et une réflexion sont à envisager rapidement sur l'évolution possible des textes réglementaires concernant le nombre de PFMP nécessaire à la certification. Concernant la carte des formations, nous saluons favorablement la décision du rectorat de ne fermer aucune place en bac pro GA à la rentrée 2022, alors que la feuille de route ministérielle préconisait de fermer encore 88 places dans cette formation. Nous espérons que ce ne sera pas qu'un répit d'un an pour les collègues PLP GA pour qui la pression psychologique d'une éventuelle suppression de poste est forte depuis plusieurs années. Concernant l'ouverture du CAP en 1 an « métiers de plâtre et de l'isolation » à Nîmes, la FSU rappelle que le code de l'éducation dit clairement que le CAP est un diplôme qui se prépare en 2 ans. Si la possibilité de l'effectuer en 1 an existe, elle reste dérogatoire, adaptée au cas par cas et sous certaines conditions. En ce sens, nous ne pouvons accepter l'ouverture de CAP en un an qui fait d'une exception la norme.

Pour conclure, la politique éducative, portée par le président Macron et menée durant cinq ans par son ministre de l'Education nationale, visant à livrer l'école aux appétits privés, tout en affichant une mesure phare de « justice sociale » concernant les dédoublements des classes en Education prioritaire alors que la politique d'éducation prioritaire a été dans le même temps démantelée, a eu des conséquences déplorables pour les élèves, les familles et les personnels. L'exemple de la scolarisation obligatoire à 3 ans, alors même que 97% des enfants de 3 ans étaient déjà scolarisés, a été une aubaine pour les maternelles privées qui ont pu ainsi bénéficier des mêmes financements que les maternelles publiques et a provoqué une chute de la scolarisation des 2 ans. La loi Rihac, portée et votée par la majorité gouvernementale, affaiblit le collectif de travail du 1<sup>er</sup> degré en créant une « *délégation d'autorité fonctionnelle* » pour la direction d'école, allant vers une gestion plus autoritaire et descendante de l'école aux dépens d'une dynamique d'élaboration collective renforçant la professionnalité enseignante.

Les retraits massifs de moyens dans le second degré (-7900 emplois nationalement), menés sans discontinuer depuis cinq ans par la majorité gouvernementale, alors que le nombre d'élèves n'a cessé de progresser, ont entraîné une très forte pression pour imposer des heures supplémentaires dans les services des personnels, une réduction de l'offre de formation avec des enseignements optionnels non financés dans les lycées, une augmentation des effectifs par classe et une accentuation de la concurrence entre disciplines pour les demi-groupes financés par la maigre part-libre des DGH.

Le renforcement des hiérarchies intermédiaires, la nouvelle gouvernance centralisée (INSPE, EAFC), l'évaluation des établissements (visant à convaincre les personnels de se donner des objectifs sans revendiquer les moyens de les réaliser), la réforme des procédures de fonctionnement des conseils d'administration, la multiplication des évaluations standardisées, la production pléthorique de guides et autres vadémécums prescriptifs, la formation initiale des enseignants axée prioritairement sur des « fondamentaux » ministériels, la situation faite aux nouveaux lauréats des concours, le déni de la professionnalité à construire dans le cadre des PPPE, le nouveau CAFIPEMF, la suppression de l'inspection générale sont autant de réformes qui visent, selon le libéralisme autoritaire gouvernemental en action, à imposer une gouvernance autoritaire et de contrôle à tous les niveaux, aux dépens de l'intérêt général du service public. Dans ce cadre, le PLE imposé à la

hâte à l'automne 2021 pour harmoniser le développement du contrôle continu s'accompagne déjà d'une mainmise des hiérarchies sur les pratiques professionnelles des enseignants menaçant, à force de textes et autres FAQ, la liberté pédagogique.

L'imposition de fondamentaux et la volonté de transformation du métier d'enseignant en une fonction d'exécutant est facilitée par l'explosion de la précarité, entretenue par le gel des salaires indiciaires, qui est passée de 14,5 % à 22 % en cinq ans et permet au ministre d'afficher des rendus de moyens auprès de Bercy année après année.

Face à la montée des difficultés scolaires engendrées par ses propres réformes, le Ministre a lancé une campagne de devoirs faits et de vacances apprenantes, considérant que les inégalités et difficultés scolaires ne peuvent être résolues qu'en dehors de la classe par des dispositifs périphériques et individualisés. Un prétexte supplémentaire qui dispense de tout investissement pour alléger les effectifs des classes où les élèves apprennent ensemble et dans un cadre commun. Ce centrage sur l'individu élève, choix idéologique libéral ministériel et gouvernemental au cœur de la réforme du bac et du lycée, faisant croire au libre choix, est en réalité contraint par les moyens alloués aux lycées et exige des choix d'orientation déterminants dès la classe de seconde sans mesurer les risques deux ans plus tard avec la sélection de Parcoursup et les attendus des formations du supérieur. Il renforce le déterminisme social et genré encore accentué par le contrôle continu.

La refonte de la voie professionnelle a diminué le temps d'enseignement, en particulier pour les enseignements généraux. Cette diminution, couplée avec la loi avenir professionnel qui met en concurrence les différents modes de formation (apprentissage, formation sous statut scolaire...) provoque, avec les familles de métiers en seconde professionnelles, une véritable déprofessionnalisation de la formation.

Enfin, la politique d'inclusion scolaire à marche forcée et sans les moyens nécessaires, accompagnée de la fermeture des indispensables structures médico-sociales génère un travail empêché, un stress et un épuisement professionnel des personnels, en particulier des AESH qui subissent des conditions de travail et de rémunérations plus dégradées par la création des PIAL.

Toutes les réformes imposées depuis cinq ans vont globalement dans le sens de l'abandon de l'objectif de démocratisation de l'école, du renforcement des inégalités et de la sélection. Aucune dimension n'échappe aux attaques d'un libéralisme autoritaire qui bénéficie avant tout au secteur privé comme en témoigne particulièrement l'enseignement professionnel et les atteintes au service public d'orientation scolaire.

**Cependant, face à cette entreprise de destruction massive, la lutte contre les inégalités demeure une priorité des personnels soutenus par les familles. La FSU portera dans le débat public des prochaines semaines son projet pour une école démocratique et émancipatrice. Elle sera force de propositions pour construire une autre Education et continuera à défendre les intérêts de toutes les catégories de personnels.**

**Dans ce cadre, la FSU s'engage dans la journée nationale d'action dans l'Education du 20 janvier et sera aussi dans la grève et l'action le 27 janvier pour faire valoir les améliorations salariales et statutaires nécessaires pour les AESH. Ce même 27 janvier, elle sera force de mobilisation pour la journée nationale de grève interprofessionnelle pour l'emploi et les salaires.**